



VILLE DE DOLE

EXTRAITdu Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 30 juin 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de procurations : 08
Nombre de conseillers votants : 25
Date de convocation : 23 juin 2017
Date de publication : 07 juillet 2017

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe
JABOVISTE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Sevin KAYI, M.
Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M.
Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Nathalie
JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine
DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia
CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert
CARD, M. Ako HAMD AOUI, M. Jean BORDAT

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Isabelle DELAINE à Mme Catherine DEMORTIER
Mme Frédérique DRAY à Mme Justine GRUET
M. Pascal JOBEZ à Mme Laetitia CUSSEY

M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Jean-Pierre CUINET
Mme Sylvette MARCHAND à Mme Isabelle MANGIN
M. Paul ROCHE à M. Philippe JABOVISTE

Mme Esther SCHLEGEL à Mme Nathalie JEANNET
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Annie MAIRE-AMIOT
Mme Françoise BARTHOULOT à M. Jean-Claude WAMBST

Mme Phanie BOUVRET à M. Ako HAMD AOUI
Mme Sylvie HEDIN à M. Gilbert CARD

M. Jean-Pascal FICHÈRE à Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE (à partir
de la DCM 17.30.06.49)

Conseillers absents en cours de séance :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 17.30.06.50-51) ; M. Daniel GERMOND
(DCM 17.30.06.56-57-58-59) ; Mme Laetitia CUSSEY (DCM 17.30.06.62-
63-64)

Conseillers ayant quitté la séance :

M. Ako HAMD AOUI (DCM 17.30.06.55)

Référence

N° 17.30.06.48

Commission

Fonctionnement de
l'Institution

Objet

Garantie de la Ville de Dole
pour un emprunt à
contracter par la SPL
« Grand Dole
Développement 39 » pour
l'extension de la cuisine
centrale de Dole

Secrétaire de séance

Annie MAIRE-AMIOT

Rapporteur

Nathalie JEANNET

Afin de financer les travaux d'extension de la cuisine centrale de Dole, il est nécessaire que la Publique
Locale (SPL) « Grand Dole Développement 39 » sollicite une garantie d'emprunt auprès de la Ville de
Dole.

Le coût de cette opération sera financé par un prêt à contracter auprès du Crédit Mutuel, dont les
caractéristiques principales sont les suivantes :

- Montant : 1 400 000 euros
- Durée du prêt : 15 ans
- Taux fixe : 1,30 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Frais et commissions : 1 400 euros

L'accord de prêt du Crédit Mutuel est par ailleurs conditionné à une garantie d'emprunt de la Ville de Dole
à hauteur de 50 % soit 700 000 euros.

La garantie de la collectivité serait accordée pour la durée totale du prêt et porterait sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SPL « Grand Dole Développement 39 », dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Mutuel, la collectivité s'engagerait à se substituer à la SPL « Grand Dole Développement 39 » pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Ville de Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le procès-verbal du Conseil d'Administration de la SPL « Grand Dole Développement 39 » du 22 juin 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 23 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour :

- **ACCORDE** la garantie de la Ville de Dole à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 400 000 euros à contracter par la SPL « Grand Dole Développement 39 » auprès du Crédit Mutuel, dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus et dans les conditions précitées,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à intervenir au contrat de prêt à passer entre l'organisme prêteur et l'emprunteur.

*Fait à Dole, le 30 juin 2017
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- SPL Grand Dole Développement 39
- Crédit Mutuel

Jean-Marie SERMIER

